

Les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)



Point presse lundi 9 mai 2011
au collège Petite Lande - Rezé

Contacts presse :

Laurence Veteau - Tél : 02 40 37 33 13 - Mél : laurence.veteau@ac-nantes.fr

Guy Chabior - Tél : 02 40 37 33 32 - Mél : guy.chabior@ac-nantes.fr

Les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté au service de la réussite de tous les élèves

Dans chaque établissement scolaire du second degré est mis en place un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (décret du 30 août 1985, modifié par le décret du 9 septembre 2005). Le CESC a vocation à être intégré à la politique globale de réussite de tous les élèves. Une circulaire (30 novembre 2006) précise que « les missions qui sont dévolues aux CESC concernent désormais la vie scolaire dans son ensemble et impliquent la communauté éducative et ses partenaires. Dès lors, tout doit être mis en œuvre pour que cette instance contribue efficacement au pilotage de chaque établissement scolaire du second degré et apporte cohérence et lisibilité à la politique éducative ».

Les Missions du CESC

Le CESC a quatre missions :

- ▶ contribuer à l'éducation à la citoyenneté
- ▶ préparer le plan de prévention de la violence
- ▶ proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion
- ▶ définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité, et de prévention des comportements à risques.

Le projet du CESC du collège Petite Lande à Rezé (voir ci-dessous), par exemple, illustre la variété, l'originalité, la pertinence, la densité des actions qui peuvent être menées dans un établissement et ce, en y associant des partenaires.

Dispositif propre à chaque établissement scolaire, le CESC doit sa dynamique à l'engagement du chef d'établissement mais également à l'implication de ses membres : personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ; représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement ; représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein du conseil d'administration.

Le projet du CESC est partie intégrante du projet d'établissement ; un bilan annuel de la programmation des actions est présenté au conseil d'administration et fait l'objet d'une évaluation.

Si le CESC a un rôle déterminant à jouer dans l'élaboration et l'animation de l'ensemble de la politique éducative de l'établissement scolaire, il doit également prendre place dans un réseau à l'échelle du bassin de formation. Sont ainsi garanties « *la cohérence et la nécessaire continuité d'une action éducative sur un territoire de la maternelle au lycée* » (cohérence et continuité qui sont sans doute encore plus indispensables dans l'éducation prioritaire et dans les zones rurales).

A l'échelle départementale, l'Inspecteur d'académie a, entre autres, la responsabilité d'animer et de coordonner le réseau des CESC au niveau des bassins de formation, avec une attention particulière portée à la mise en réseau avec les écoles primaires.

Enfin, à l'échelle académique, qui donne l'impulsion première sous l'autorité du Recteur, un groupe de pilotage « rassemble les personnes ressources compétentes sur les différentes thématiques traitées par le CESC ». Cet échelon permet en outre l'articulation des actions liées

à la santé des élèves avec celles qui sont engagées dans le cadre du programme régional de santé publique (PRSP).

On le voit, chaque CESC apporte sa pierre à l'édifice d'une politique académique qui s'appuie sur plusieurs niveaux de relais et trouve sa pleine expression au sein même de chaque établissement, collège, lycée, EREA.

Le groupe de pilotage académique réfléchit à l'élaboration d'un outil d'aide au pilotage des établissements « CAPCESC »

Le groupe de pilotage du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté réunit des chefs d'établissement des cinq départements, le délégué académique à l'action éducative et pédagogique, le proviseur vie scolaire, l'assistante sociale et l'infirmière conseillères techniques auprès du Recteur.

Véritable outil de pilotage pour l'académie, il tire le bilan des actions menées par les CESC sur l'ensemble du territoire, aide à la mutualisation de certaines actions et en impulse de nouvelles, en fonction des priorités nationales et de celles que se fixe l'académie, dans le respect de l'autonomie des établissements. Ainsi, pour l'année 2011-2012, les CESC de l'académie seront incités à développer des actions de sensibilisation notamment dans le domaine de la sécurité lors des ramassages scolaires (pour les très nombreux établissements concernés dans l'académie) et dans celui du harcèlement à l'école.

Le groupe de pilotage académique s'est réuni tout récemment, le 20 avril dernier, pour développer « CAPCESC », un outil :

- en lien avec un logiciel d'enquête,
- ouvrant sur une banque de données à disposition des chefs d'établissement,
- d'auto-évaluation comme un dispositif de réflexion et d'aide à la décision.

Les prochaines étapes porteront sur la rédaction du questionnaire et de fiches-ressources destinées aux CESC des différents établissements de l'académie en lien avec les domaines suivants :

- éducation à la citoyenneté et au développement durable
- lutte contre l'exclusion en direction des élèves et des parents
- éducation à la santé
- prévention de la violence
- prévention des conduites à risques
- éducation à l'utilisation des TUIC (Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication)



Formation aux premiers secours.
(collège Petite Lande - Rezé)

Au CESC du collège Petite Lande de Rezé, un panel d'actions au service de la construction de l'élève

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté du collège, acteur important du projet d'établissement, développe un panel d'actions au service de la progression et de la construction de l'élève. Ainsi, pour l'année scolaire 2010-2011, il œuvre dans différents domaines : justice, internet, prévention santé, développement durable, solidarité et citoyenneté, sécurité routière, éducation à la vie affective.

Quelques actions peuvent être plus particulièrement mentionnées :

- pique-nique avec le professeur principal pour les élèves de 6ème le jour de la rentrée ;
- formation en français et en mathématiques commune aux enseignants de CM2 et de 6ème ;
- formation des délégués élèves au conseil d'administration de l'établissement ;
- sortie « Le pain et le lait » pour toutes les classes de 6ème avec les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre ;
- rencontre avec des élèves d'un institut médico-éducatif voisin ;
- intervention d'une médiatrice pénale auprès d'élèves de 4ème ;
- formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- information pour les classes de 3ème sur les infections sexuellement transmissibles et sur la contraception.

Le CESC du collège Petite Lande, à la composition très large (chef d'établissement et son adjoint, gestionnaire, conseillère principale d'éducation, infirmière, professeurs, parents d'élèves, délégués élèves représentants de la mairie et de différentes structures et associations rezéennes), s'appuie sur un partenariat qui va de la Ville à la Préfecture en passant par le Conseil général, instances qui apportent aux actions mises en place une participation logistique ou financière.

D'autres partenaires, comme Aide et Action, ou l'ANPAA, l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, participent activement et régulièrement à ces actions destinées à promouvoir une politique de santé, à prévenir la violence et les incivilités, à responsabiliser les élèves autour du développement durable.

Bien inscrite dans le cadre du projet académique « Cap 2015 » et du projet annuel de performance académique « Action éducative et citoyenneté », l'action du CESC du collège rezéen s'élargit cette année à un nouvel objectif : participer à l'évolution et à la validation de certaines *compétences du socle commun de connaissances et de compétences* (6 et 7 : « Les compétences sociales et civiques », « L'autonomie et l'initiative »).



A sa manière, le CESC participe à la rénovation de la validation des acquis fondamentaux de tout collégien en fin de scolarité. On pourra citer, à titre d'exemple, la prise en compte des objectifs éducatifs suivants : « *Connaître les principes et fondements de la vie civique et sociale* », « *Etre acteur de son parcours de formation et d'orientation* », « *Etre capable de mobiliser des ressources intellectuelles et physiques dans diverses situations* ». Autant d'actions en faveur des élèves, qui s'intègrent réellement aux enseignements dispensés et à la politique éducative mise en place et développée au sein de l'établissement.



Les élèves participent chaque année au cross «Action contre la Faim».